

MEMORIAL

DE LA

MARSEILLAISE

I – CONTEXTE

1 - Un projet porteur de mémoire

En France, il n'existe pas, à ce jour, de lieu dédié exclusivement à « La Marseillaise » qui représente l'un des symboles de notre République, au même titre que le drapeau bleu, blanc, rouge ou la figure emblématique de Marianne.

« La Marseillaise » symbolise tout à la fois la mystique révolutionnaire, la liberté conquise et la diffusion des idées républicaines dans le monde entier. Dès 1795, elle devient hymne national.

2 - Un projet qui s'inscrit dans l'histoire de Marseille

L'espace de l'ancien jeu de Paume, situé 25 rue Thubaneau – 1^{er} arrondissement, est lié à la naissance de l'hymne national « La Marseillaise ».

Les révolutionnaires de Marseille s'y réunirent et y établirent le Club des Jacobins. C'est de là que partirent en 1792 les Fédérés, en entonnant le chant de Rouget de L'Isle.

Historique du bâtiment :

1680 – 1760 : jeu de Paume – salle de 28 m de long sur 11 m de large avec une hauteur au faîtage de 13m

Configuration initiale : 1 grande salle + 3 salles annexes (cuisine, salon, billard)

Transformation en 1760 en salle d'armes

Entre 1780 et 1789, lieu occupé par un théâtre

1790 : création d'un cercle patriotique

Révolution Française où Marseille a pris une part active et méconnue

En 1792, le bâtiment n'est plus un jeu de paume mais un cercle patriotique puis un club jacobin.

1840 à 1980 : établissement de bains maures

Pour créer **Le Mémorial de La Marseillaise**, La Ville a fait rénover la salle de l'ancien club des Jacobins 25, rue Thubaneau.

Avec le projet en cours, l'ancien Club des Jacobins, retrouve une vocation citoyenne.

3 - Approche architecturale et urbaine du site

La Ville de Marseille, engagée dans une action de revalorisation du centre historique, souhaite restaurer dans sa dimension d'origine, l'espace de l'ancien Jeu de Paume, qui sera transformé en Mémorial de la Marseillaise.

Ce projet s'intègre dans le réaménagement global du quartier, à proximité de l'Alcazar - BMVR, du Vieux Port et Musée d'Histoire.

La rue Thubaneau a par le passé été réinvestie par des galeries d'art ; le bâtiment voisin et son annexe s'avancent dans la cour juxta la sortie de l'ancien club des jacobins.

Cet espace mettra en valeur le patrimoine bâti et culturel constituant une partie de l'histoire des Marseillais.

II - OBJECTIFS

Pédagogiques, culturels , touristiques

1 - Pédagogiques

Ce mémorial, haut lieu de mémoire, témoigne d'une histoire locale qui a contribué à la grande histoire nationale

Il rappelle les événements révolutionnaires du contexte historique

la Révolution trouve une résonance particulière à Marseille qui en août 1789 applaudit l'abolition des privilèges et adhère de toute son âme à la Déclaration des Droits de l'Homme. En juillet 1792, quand la patrie est en danger, ses « 600 hommes » sont immédiatement investis de la confiance d'une ville qui a juré de vivre libre.

Le Mémorial rend hommage à ces Fédérés, citoyens animés de patriotisme et qui défendaient la Constitution.

De Marseille à Paris, pendant 28 jours, ils ont répandu à travers la France, le chant de Rouget de l'Isle qui élève la liberté au plan de la religion.

Par sa dimension historique, cet équipement vise à toucher les publics scolaires.

2 - Culturels

L'aménagement du bâtiment de l'ancien Club Républicain de la rue Thubaneau créera une dynamique autour d'un lieu permettant à La Ville de mettre en valeur son histoire en réalisant un équipement attractif et ouvert au grand public (des scolaires aux croisiéristes, des excursionnistes aux séjournants de Provence).

3 – Touristiques

Produit de découverte en centre ville relayant l'attrait du vieux port et de la Vieille Charité, ce mémorial s'inscrit dans un parcours en plein cœur de l'histoire et sera à intégrer dans les circuits touristiques de la Ville

Point d'appui touristique à articuler avec l'activité de la nouvelle bibliothèque, le vieux port, complément avec le musée d'Histoire, il est susceptible d'accueillir en plus des résidents et scolaires, les touristes de passage.

Équipement attractif et structurant à l'échelle du quartier, motivant la venue de touristes, ce projet a reçu un accueil favorable de l'ensemble des commerçants.

III – PORTÉE DE L'ÉQUIPEMENT

Au-delà des retombées économiques sur la Ville de Marseille, ce projet donnera :

- . une nouvelle image associée au nom de Thubaneau et de Belsunce ;
- . une nouvelle fierté pour le quartier grâce à une reconversion positive du site, dans la même démarche que l'Alcazar ;
- . un produit grand public et touristique, maillon d'une découverte du patrimoine de la Ville et complément original aux visites plus classiques de musées de Marseille.

. un nouvel équipement à intégrer dans les circuits touristiques de la ville et dans la mise en réseau de sites touristiques et culturels.

IV – DESCRIPTIF DE L'ESPACE

A la date de prise d'effet de la convention, la Ville remet au Délégué, « Le Mémorial de la Marseillaise », bâtiment de 658 m² comprenant :

- des espaces dédiés à l'accueil du public, boutique, sanitaires, réserves techniques et vitrine sur rue pour une superficie totale de 160 m² ;
- un parcours-spectacle, pour une superficie de 334 m² ;
- des bureaux, locaux techniques pour une superficie de 162 m² ;
- un espace « Cour des Récolettes » de 182 m² ;

ainsi qu'un local de 79,40 m², sis 23, rue Thubaneau.

V – DESCRIPTIF DU PROJET CULTUREL

1 - Parcours spectacle

A- Principe

Conçu dans une perspective de site attractif majeur, le parcours-spectacle se déroulant à travers trois espaces répartis dans l'ancienne salle du jeu de Paume, est un genre d'équipement nouveau dont le rapport impact/investissement est supérieur à celui des musées ou des espaces d'interprétation.

Le parcours spectacle offre une forme de découverte plus adaptée au public, développant une thématique historique qui s'appuie sur les outils multimédia : bornes interactives, images, bandes sonores..) mêlant projection d'images, décors, artifices de théâtre, multimédia et 3D (images en relief, écrans à cristaux liquides...).

Le visiteur progresse au fil du temps, au fil des lieux et de l'Histoire, au cœur d'un décor.

La scénographie s'articule autour d'une succession de scènes sur la Révolution, changement dans l'état social qui en amène un autre dans le droit.

Le récit est confié à un narrateur principal, Pierre MICOULIN, du « journal des départements méridionaux ».

Le scénario fait du visiteur un témoin privilégié voire un acteur de ce qui se passe en effectuant un voyage dans le temps et l'espace.

L'Intérêt est d'embarquer le visiteur dans une aventure

Le dispositif envisagé est capable de s'adresser au plus grand nombre, de manière sensible, ludique et spectaculaire tout en permettant une découverte originale

Ce produit touristique original et actuel, vivant, interactif et attractif est susceptible d'attirer les jeunes générations..

La Visite globale dure 40 minutes

B - Programme muséographique

Le programme concerné rappelle les grands événements nationaux de la Révolution Française avant d'inviter le visiteur à entrer dans la confidence de la diffusion de la future « Marseillaise ».

Il se compose de 6 scènes de découverte d'une durée de 3 à 5 minutes, s'enchaînant automatiquement :

- (1) de la royauté absolue à la révolution : espace introductif qui permet de faire entrer le visiteur dans le sujet.
- (2) Rouget de Lisle – un chant de guerre pour l'Armée du Rhin, pour faire corps et se défendre - nuit du 25 au 26/04– on entre dans la confidence de la création de notre futur chant national.
- (3) la révolution bruisse de rumeurs : ce chant, dans un délai très court, est connu de Strasbourg à Marseille, grâce notamment à la présence de nombreux colporteurs.
- (4) dans le club des Jacobins de la rue Thubaneau – : scène qui plonge le visiteur au cœur de ce cercle politique où les discours s'enflamment et où l'on chante pour la première fois « La Marseillaise »
- (5) de la marche des Marseillais à la prise des Tuileries : 500 Fédérés Marseillais remontent à Paris en chantant La Marseillaise pour participer à la journée du 10 août qui voit l'effondrement de la Monarchie.
- (6) l'actualité d'un hymne

C - Synopsis historique

1790 : création d'un club d'amis de la constitution dont le siège se trouve dans l'ancien jeu de Paume

juin 1792 : club des jacobins de Marseille - société patriotique des amis de la constitution, envoie 500 fédérés défendre Paris

21/22 juin 1792 : François Mireur du Club de Montpellier vient à Marseille coordonner l'envoi de fédérés de Provence et de Languedoc– il y chante le « chant de guerre aux armées des frontières »

02/07/1792 : départ des 500 volontaires de Marseille pour Paris nantis d'un exemplaire du chant de guerre

octobre 1792 : Marseille célèbre ses héros de retour

1795 : La Marseillaise est décrétée chant national

VI - EXPLOITATION

1 - Fonctionnement de l'équipement - principe général

L'entrée de l'équipement se fait sur la rue Thubanneau -en façade, une vitrine jouera la fonction d'appel ; une enseigne signalera le lieu et sera particulièrement visible des deux côtés de la rue.

2 – Ouverture/Fermeture

ouverture :

. Hors saison : mois de novembre, décembre, février et mars - 3 jours sur 7 (mercredi, samedi et dimanche) de 10 H à 12 H et de 14 H à 18H.

période de vacances scolaires : 6 jours sur 7 de 10H à 12H et de 14H à 18H.

. demi-saison : avril, mai et octobre 6 jours sur 7 de 10H à 12H et de 14 H à 18H.

. saison touristique : de juin à septembre 7 jours sur 7 de 10 H à 19 H.

Ouverture obligatoire le 14 juillet.

Fermeture : mois de janvier ce qui permettra une révision voire une remise à neuf des dispositifs scénographiques et des locaux.
Jour de fermeture lundi

5 – Billetterie

a) les billets d'entrée :

. plein tarif à 7 € TTC

. Tarifs réduits à 5,50 € TTC pour :

- les groupes de plus de 10 personnes, les enfants accompagnés de 10 à 18 ans, les étudiants de moins de 26 ans.
- Groupes enfants et scolaires : 3 euros

. Gratuité pour :

-les enfants accompagnés d'un parent (moins de 10 ans), les bénéficiaires du RMI, les chômeurs de 18 à 25 ans, les bénéficiaires de la carte CAS, les élèves des établissements scolaires en groupe accompagnés d'un responsable, les personnes âgées de plus de 65 ans, les handicapés et leurs accompagnateurs.

&